N° SIRET : 20006759300026 Etablissement : LA NAUTE Budget : BUDGET ANNEXE	**COMPTE ADMINISTRATIF** **Année 2024** **Page n° 1**	Département : CREUSE Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT Date d'Edition : 03/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 24/03/2025 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice	62		
Nombre de membres présents	40		
Nombre de suffrages exprimés	47		
VOTES : Contre =0	Pour =47	Abstentions =0	
Date de convocation :	18/03/2025		

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Valérie SIMONET
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Valérie SIMONET, La Présidente, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	1 274,63			124 469,35	1 274,63	124 469,35
Opérations de l'exercice	65 433,40	87 404,11	34 975,12	54 014,60	100 408,52	141 418,71
TOTAUX	66 708,03	87 404,11	34 975,12	178 483,95	101 683,15	265 888,06
Résultats de clôture		20 696,08		143 508,83		164 204,91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	66 708,03	87 404,11	34 975,12	178 483,95	101 683,15	265 888,06
RESULTATS DEFINITIFS		20 696,08		143 508,83		164 204,91

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS suppléante JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, DUBSAY, FAUCHER.
Pouvoirs : VERDIER à GALINDO, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, COTENTIN à MAZET, PAYARD J à SIMON, VENTENAT à DESGRANGES, GUYONNET à BREUIL.

Excusés : SIMONET V, DESCLOUX, BOUCHET, SCHMIDT, WELZER.
Absents : BIGOURET, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, LARGE, GLOMOT.

Cachet :

Pour expédition conforme,
La Présidente,

MARCHE ET COMBRAILLE EN LIMOUSINE
Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. 05 55 67 04 99
Fax 05 55 83 01 61

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250324-2025-054-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025